POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire TENNESSEE, capt. Fowlie,

Le navire LAVINIA, capt. G. Fowlie,

[illegible]OIS, capt. Waterman,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 16 de chaque mois.

1 sept *Foster & Hutton.*

POUR LA HANANE,

Le bateau fin voilier, JULIETTE, est disposé à recevoir du frêt maintenant ; ayant la majeure partie de son chargement engagée, il sera expédié sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

F. Daubert,
rue Toulouse No. 17

11 sept

POUR PHILADELPHIE,

Le brick fin voilier, l'OREGON, capt. D. Brown, est attendu à chaque instant, et comme il a une partie de son chargement engagée, il sera promptement expédié. Pour frêt ou passage, s'adresser à

Whitall, Jaudon & Co.
rue des Magasins, No. 23

11 sept.

POUR PHILADELPHIE,

Le navire paquebot OHIO, capt. Gaston, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à

Ths. Toby.

1 sept

POUR NEW-YORK,

Le beau brick HARRIET, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

John Clark,
53, rue Bienville

1 sept

POUR NEW-YORK,

(Un des paquebots de la nouvelle ligne.)

Le beau navire TENNESSEE, capt. [illegible] Eveleigh, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, au-dessus du marché, ou à

Foster & Hutton.

1 sept

Pour Pensacole,

La goëlette POMONE, capitaine Armas, partira aussitôt qu'elle aura complété son fret. Elle est solidement construite et toute neuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. LANGE.

1er. septembre

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.
rue du Canal

[illegible] septembre

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

Joseph T. Baudier.

1 sept.

140 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a :

Coton de 3-4 et 4-4,
Idem écru 3-4 et 4-4,
Gingas, Plaids, Tickings,
Mouchoirs, toile d'Irlande,
Rubans, batiste, peignes,
Toile de Russie, osnaburgs,
Couvertes, &c.

S. W. OAKEY & Co.

1 sept

A VENDRE par les soussignés, les marchandises suivantes reçues de Liverpool et Glascow, dans leur magasin rue Toulouse No. 25.

Etoffes imprimées,
Shawls de 8-4, bordures riches,
Mouchoirs Palliset,
do. Madras
Guingham rayé,
Bandanas 6-4, à la mode,
Mousseline à moustiquaire,
Cravattes,
Nankin 5-4, Velours,
Madapolams,
Détail-blé pour hommes,
Cotonnade imitation de Humespon,
Drap superfin,
Fils coudre.

DE PLUS :

171 paniers fayence,
40 paniers bouteilles anglaises et françaises,
Chaudières à sucre, devants de fourneaux

11 sept. GORDON, FORSYTH & Co.

Ventes Publiques.

Notes des ventes publiques

Qui se feront aujourd'hui et demain.

AUJOURD'HUI :

Par Dutillet, à la Bourse, à midi, un terrain rue de la Course, avec les bâtisses qui s'y trouvent—payable en mars 1828.

Par Ducayet & Domingon, à 4 h. dans le magasin rue St. Louis No 62, 53 barriques vin rouge de Bordeaux—conditions à la vente.

A leur encan, siamoise, ginga, toile à drap, bombazette, toile d'Irlande, platille, indienne, &c,—à midi, 250 caisses vin rouge, 50 do blanc de baleine, 50 sacs café, anisette, sel de glober, sucre.

A l'encan de G W Boyd, fam. vin de Bordeaux, savon, sucre, maquereaux, genièvre, verres, &c. un assortiment de marchandises sèches.

DEMAIN :

A l'encan de T. Mossy, des marchandises sèches et des commestibles.

PAR F. DUTILLET.

PAR ordre de l'honorable Térence Leblanc, juge de la paroisse St. Jean Baptiste, le 13 de Septembre courant, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, à midi, un Terrain, situé au faubourg Lacourse, dans l'islet 52, No. 12, ayant 60 pieds de face à la rue Edouard et 150 de profondeur, mesure française. Ledit terrain sera vendu avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et provient de la succession de feu Etienne Villeré, nègre libre. Conditions, payables en Mars 1828, l'acquéreur donnant un billet endossé à satisfaction et à domicile en ville.

1er sept

PAR DUCAYET & DOMINGON.

PAR ordre du syndic de la faillite de L. & M. Compagère, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le 25 de Septembre, à midi, la propriété suivante, savoir : un Lot de Terre mesurant deux acres de face sur quarante de profondeur, situé dans la Paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve, à environ deux milles de la ville de la Nouvelle-Orléans ; borné d'un côté par l'habitation d'Antoine Foucher jr. et de l'autre par celle de N. B. Le Breton et C. Derbigny.

Conditions :—$1100 payables en tout Mars 1828, le surplus à un, deux et trois ans, en billets endossés portant hypothèque.

1er. sept

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les soussignés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandana, de coton, 2 ditto nattinets bleus, 2 balles faux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la reine, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto osnaburgs.

Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables.

Soher, Goodman & Co.
No. 40 rue de Chartres

1er sept

Confitures de la Havane.

Le soussigné vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement emballées dans des boîtes de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y en de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et goyaves. Il vient aussi du jus de citrons, par barils, galons et bouteilles.

Wm. Smith,
rue Bienville, 43

1er sept

A VENDRE,
une belle pièce de jeunes
Mulets de tire,
dressés à atteler et à la charrette. S'adresser [illegible] cette feuille.

Aux Epaves.

Il a été pendu aux épaves, le 20 [illegible] brun, étampé sur l'épaule [illegible] d'un A, diversement marqué d'espagnolette sur la cuisse [illegible] sur l'épaule droite.

Une mule brune, borgne de l'œil gauche, étampée sur la cuisse gauche J L, et sur l'épaule étampe espagnole.

Un cheval isabelle crin noir, les deux pieds de derrière blancs, étampé sur l'épaule gauche H, et sur la cuisse, du même côté, d'une étampe ressemblant à un A.

Un poulain gris, le bout du nez blanc. Si d'ici au 14 Septembre, ces animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus jour, [illegible] à l'encan à la porte [illegible].

Paroisse Jefferson, 31 août 1827.

Guy Duplantier,
syndic

1er sept

A LOUER.

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'encoignure de la rue Madison, et de bon magasin avec entresols, deux cuisines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison, joignant les précédentes. On peut en prendre possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, à la Branche Banque des Etats-Unis.

1er sept P. N. BUBOR.

☞ *La seconde livraison des Lettres sur le Mexique, est imprimée, et sera distribuée aux lieux annoncés.—Prix : 2 escalins.*

No. 10.

WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee,

60 caisses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison ; le tout à un prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets.

1er sept

Nouvel assortiment de Chapeaux.

Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du soussigné, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York.

1er sept T. B. KEELER, rue du Canal

J. B. FAUCHET, *sellier et carrossier*, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son attelier rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, où il tient constamment espèces d'ouvrages concernant sa profession, avec promptitude, et à des prix modérés.

1er. septembre

DOUBLONS—50 Doublons Colombiens à vendre par

1er. sept *T. Toby.*

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de 22 à 20 le baril, d'après l'avis des boulangers devant donner, pendant la semaine prochaine, trente-cinq onces de pain pour un espalin.—Nouvelle-Orléans, 7 sept 1827.

J. Roffignac,
maire

8 septembre

Lettres sur le Mexique,

OU

Guide du Voyageur,

CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains ; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation et le régime des mines :—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827.

Cet ouvrage se distribue par livraisons, en un pamphlet de 16 pages, qu'on pourra ensuite faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux lettres ; il en sera imprimé un tous les quinze jours, et vendu au prix de 2 escalins. On pourra s'en procurer aux librairies de Mrs. B. Levy. A. L. Boismare, et C. Jourdan & Co. ; à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille.

1er. septembre

BOIS D'ACAJOU.

A VENDRE—18,698 pieds de BOIS d'acajou de St.-Domingue (Nisse) qualité supérieure.

Plus, 29 pieds de CAISSE de cette année.

1 sept. *Legrand & Henry.*

LE soussigné étant ici l'agent de Mr. Wm. Prince, de New-York, [illegible] qui disposent faire venir des arbres fruitiers, arbustes, et plantes d'agrément, ou des [illegible] qu'en lui transmettant leurs ordres écrits, il se chargera de les faire exécuter avec promptitude et [illegible] dans le [illegible].

DESMARE,
Rue St.-Philippe No. 178, ou à la Banque de la Louisiane.

N. B. Il a reçu dernièrement de Mr. Prince, quelques [illegible], qu'il donnera sous plaisir aux [illegible].

1er sept

A VENDRE, en débarquement de la goëlette Mélanie, capitaine Mazel, 4 balles guinées, 3 boucauds crème de tartre, 3 do. verdegris.

1 sept *H. Perret & Charbonnet.*

FOURRAGE 150 balles Foin, à vendre par

A. BUJOTAT,
rue Toulouse No. 188

1er sept

A VENDRE, 2 balles de rouge, qualité supérieure, 9 caisses bas de coton pour femmes à vendre par

Carroll, Lecouvreur & Richard.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

2d. CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Au profit de l'Eglise Catholique de Sain Martinville.

Devant être tirée en Novembre.

PROSPECTUS.

1	Lot de	$10,000	est	$10,000
1	Lot de	8,000	est	8,000
1	Lot de	6,000	est	6,000
1	Lot de	6,000	est	6,000
1	Lot de	5,000	est	5,000
1	Lot de	4,000	est	4,000
6	Lots de	1,000	est	6,000
12	Lots de	500	est	6,000
156	Lots de	100	est	15,600
780	Lots de	10	est	7,800
7800	Lots de	6	est	46,800
8,760 Lots 15,600 Blancs		24,360 billets à 6 piastres		121,800

23,360 billets à $6,

Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	$8000
2, 1 et 3	6600
2, 3 et 1	6000
3, 1 et 2	5000
3, 2 et 1	4000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans—2, 3, et 4, dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, aura droit à 500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 100

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à 10

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 6

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent,

J. F. RIBETTY,
Commissaire,
L. POTTIER,
Administrateur Ayant fourni caution.

Tous les ordres devront être franc de port et seront exécutés avec promptitude

S'adressant à

J. C. VANDYKE—Agent,
No. 106, rue de Chartres.

1 sept.

PHARMACIE

DE DEFILHO Jn.

En débarquement du navire Olive, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné, 2 caisses manne en sorte, 2 do. do. en larme, 2 do. suc de réglisse, 4 do. eau de fleurs d'oranges, triple, 2 do. eau de rose, double, 1 do. gomme [illegible], 8 barils do. do. ordinaire, 4 feuillettes [illegible] de tartre, une balle camomille, une do. fleurs de guinauve, une do. feuilles de sené, une do. gaude, un baril [illegible], 2 caisses contenant diverses essences de bergamotte de Sicile, une caisse savonnée d'Alep, une do. racines de turkith, &c.

DEFILHO Jn.
rue de Chartres, No. 140

1er. sept

TOUTES les personnes qui doivent à la succession du feu sieur Jean Sacristan, sont priées de vouloir bien solder leurs comptes dans la quinzaine, entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire, demeurant en cette ville, Place d'Armes, à l'effet d'éviter toutes poursuites en justice ; et toutes les personnes auxquelles la succession dudit défunt doit devoir, sont également priées de s'adresser au soussigné, dans la [illegible] d'un mois, leurs titres, et [illegible] leur [illegible].

[illegible]IER.

1 sept.